

Location d'espace publicitaire sur un site internet

Auteur: Me Frédéric Dechamps, avocat (Bruxelles)

E-mail: fd@lex4u.com

Tel: + 32 2 340 97 04

Web: www.lex4u.com

AVERTISSEMENT

Le contrat proposé est réservé à un **usage exclusivement documentaire**.

Il est vivement conseillé de ne l'utiliser qu'après avoir consulté un spécialiste. Un contrat doit être adapté aux objectifs poursuivis par les parties, en tenant compte de leurs contraintes et particularités juridiques propres.

En utilisant le contrat, vous renoncez à mettre en cause la responsabilité de DroitBelge.Net, de ses éditeurs ou de l'auteur du texte, même en cas de faiblesse ou d'inexactitude, flagrante ou non, de son contenu.

Conformément aux dispositions nationales et internationales relatives à la propriété intellectuelle, cette œuvre est protégée et ne peut être diffusée sans l'accord écrit de DroitBelge.Net, de ses éditeurs et de l'auteur du texte. Toute utilisation à des fins lucratives est strictement interdite.

Entre :

La Société ABCWEB,

[coordonnées]

ci-après désignée « **ABCWEB** »,

Et

[coordonnées]

ci-après désignée « **l'annonceur** »,

d'autre part,

IL A PREALABLEMENT ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

ABCWEB est propriétaire du site web www.ABCWEB.com. La vocation du site web est de rassembler sur une même interface un grand nombre de promotions publicitaires, en ce compris des actions telles que des jeux, concours et tombolas. Le site facilite également la participation des consommateurs aux offres promotionnelles. Les parties ont souhaité confier à ABCWEB la mise en place sur le site web www.ABCWEB.com d'une campagne publicitaire.

La mission confiée à ABCWEB consiste à héberger l'action publicitaire sur son site. ABCWEB est également chargé de la gestion « back office » de l'action promotionnelle. A ce titre ABCWEB se chargera, par exemple, du dépouillement des résultats aux concours publicitaires, de l'envoi d'emails à tous les participants confirmant leur participation, de prévenir les gagnants au concours, etc.

ABCWEB offre également des services complémentaires à savoir des services de conseil en stratégie promotionnelle, la distribution des prix et le suivi des éventuelles plaintes des consommateurs ainsi que la mise à disposition de sa banque de données pour l'envoi de sollicitations commerciales.

Les parties entendent modaliser leur engagement dans la présente convention et ses annexes qui annulent par conséquent toute autre convention, projet de convention, lettre d'intention, protocole d'accord ayant pu exister antérieurement entre parties au sujet de l'objet de la présente convention.

Les annexes dûment signées font partie intégrante de la présente convention.

IL A ENSUITE ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet de la convention

ABCWEB accepte de louer à l'annonceur un espace publicitaire sur le site Web de ABCWEB et dont l'adresse URL est: <http://www.ABCWEB.com> (ci-après appelé "le site Web") afin qu'y apparaisse une annonce publicitaire, conformément aux spécifications qui se trouvent en annexe de la présente convention (ci-après appelées "les spécifications").

Article 2 – droits et obligations des parties

2.1. droits et obligations de l'annonceur

L'annonceur collaborera avec ABCWEB en vue d'assurer la bonne exécution de la convention, notamment en y allouant les moyens et le personnel nécessaire, en désignant un chef de projet et en répondant promptement aux interrogations de ABCWEB.

ABCWEB a le libre choix du format et de l'emplacement de l'annonce publicitaire sur le site Web. L'annonceur communique à ABCWEB les lignes de code HTML ou tout autre langage informatique utilisé par ABCWEB à positionner sur les pages de son site disposant d'espaces dédiés à la publicité. Le matériel publicitaire (logos, règlement des concours, textes, pictogrammes des cadeaux, banners, etc.) doit être adressé à ABCWEB par mail, fax ou courrier, au plus tard 3 semaines avant la date requise pour la mise en ligne de l'annonce publicitaire. Passé ce délai, ABCWEB se réserve la possibilité de retarder la mise en ligne de l'annonce publicitaire pour une période équivalente au retard apporté par l'annonceur dans la communication des informations publicitaires.

L'annonceur devra en outre préciser la durée du maintien de l'annonce sur le site.

Si l'annonceur requiert des services additionnels de la part de ABCWEB, un bon de commande préparé par ABCWEB en fonction des services additionnels requis doit être signé par l'annonceur. L'annonce publicitaire peut également faire l'objet de modifications à la demande de l'annonceur, aux prix, termes et conditions indiqués dans le bon de commande qui sera établi par ABCWEB et signé par l'annonceur.

L'annonceur doit rapporter sans délai à ABCWEB tout problème porté à sa connaissance et concernant:

- le fonctionnement du serveur Web;
- l'affichage du site Web;
- l'affichage de la page Web contenant l'annonce publicitaire;
- l'affichage de l'annonce publicitaire;

L'annonceur ne peut céder à un tiers aucun de ses droits dans le présent contrat, incluant, sans limitation, ceux relatifs à l'espace publicitaire, sans le consentement écrit préalable de ABCWEB.

2.2. droits et obligations de ABCWEB

ABCWEB met à disposition de l'annonceur sur son site web toute la place nécessaire à l'exécution des moyens publicitaires, dans la limite fixée aux spécifications de la présente convention. ABCWEB peut s'adjoindre tout tiers pour exécuter la présente convention.

Le serveur Web sur lequel est hébergé le site Web doit avoir une connexion constante avec Internet, permettant un accès ininterrompu au site Web, sauf lors des périodes de temps planifiées pour la maintenance du serveur Web et lors des temps d'arrêt du réseau non attribuables à ABCWEB. Sous réserve du paragraphe précédent, le serveur Web doit avoir la capacité de traiter une importante demande simultanée de la part des internautes, sans que ne soit affectée, de façon significative, la vitesse de téléchargement des pages Web.

ABCWEB doit résoudre ou faire résoudre tout problème affectant le fonctionnement du serveur Web ou du site Web, dans les meilleurs délais suivant la prise de connaissance du problème par ABCWEB ou suivant l'avis donné à ce dernier par l'annonceur.

Le serveur Web doit être protégé de façon adéquate et permanente contre toute intrusion non-autorisée, physique et virtuelle, et doit offrir toutes les garanties de sécurité généralement reconnues par l'industrie. Le serveur Web doit faire l'objet d'un entretien régulier et être exempt de tout virus connu et identifiable.

ABCWEB s'engage à apporter son appui aux services commerciaux de l'annonceur, notamment :

- en fournissant toutes les données en sa possession sur l'audience de son site (en ce compris les statistiques publicitaires) dans les meilleurs délais, et dans tous les cas une fois par mois étant entendu que ABCWEB ne fournit aucune garantie, expresse ou implicite, relativement à l'exactitude des statistiques publicitaires. Par conséquent, l'annonceur dégage expressément ABCWEB de toute responsabilité découlant de l'utilisation par l'annonceur des informations et statistiques ;
- en permettant à l'annonceur de suivre quotidiennement le déroulement de l'action publicitaire au moyen d'un login et d'un mot de passe. L'annonceur est seul responsable de la conservation du caractère confidentiel de son login et mot de passe et de toute(s) action(s) qui pourrai(en)t être faite(s) ;
- en informant l'annonceur de toute modification significative de l'apparence ou du contenu de son site. Par modification significative, il faut entendre une modification qui touche à la structure, l'exploitation ou la navigation du site telles que le changement du nom de domaine, du lieu d'hébergement, de son objet, de sa taille, de sa fréquence de mise à jour, etc. En aucun cas cependant une telle modification ne pourrait justifier la résiliation ou une modification de la présente convention.

ABCWEB s'engage enfin à remplir toutes les obligations fiscales et sociales liées à la vente de ses espaces publicitaires.

Article 3 - règles publicitaires

Les règles publicitaires de ABCWEB, pouvant être modifiées de temps à autre (ci-après appelées "les règles publicitaires"), s'appliquent pendant toute la durée du présent contrat, sous réserve des spécifications qui ont priorité sur toute règle publicitaire incompatible, et l'annonceur accepte d'être pleinement lié par celles-ci:

- Le contenu et l'affichage de l'annonce publicitaire sont sujets à l'approbation préalable de ABCWEB ;
- L'annonce publicitaire et son contenu doivent respecter toutes les lois et tous les règlements applicables, en ce compris, mais non limitativement, les lois et règlements concernant la propriété intellectuelle, la publicité, les concours publicitaires, la protection des consommateurs, la protection de la vie privée et la protection des mineurs;
- L'annonceur doit fournir à ABCWEB, sur demande de celui-ci, la preuve de son droit, titre ou intérêt dans tout droit d'auteur, marque de commerce ou autre droit de propriété intellectuelle concernant un ou plusieurs éléments de l'annonce publicitaire;
- L'annonceur doit être dûment autorisé à annoncer l'entreprise, ou les produits ou services de celle-ci;
- Le contenu de l'annonce publicitaire ne peut faire référence qu'à l'entreprise ou aux produits et services de l'annonceur lui-même et non d'une autre personne, sauf en cas de publicité comparative;

- Un lien hypertexte placé sur l'emplacement de l'annonce publicitaire ne peut mener qu'à l'une ou l'autre des pages du site Web de l'annonceur;
- L'annonceur doit être légalement autorisé à publier l'annonce publicitaire et son contenu, y incluant, mais sans limitation, les noms, photographies ou portraits de personnes vivantes, de même que les oeuvres protégées par tout droit d'auteur et les mots, séries de mots et dessins consistant en toute marque de commerce;
- Les mots, expressions, références, caractères spéciaux et symboles graphiques, reconnus internationalement afin d'identifier les droits d'auteur, marques de commerce et autres droits de propriété intellectuelle, de même que leurs détenteurs, doivent apparaître là où requis dans l'annonce publicitaire, en relation avec les textes et éléments graphiques, appartenant ou non à l'annonceur;
- ABCWEB peut, à son entière discrétion et sans devoir se justifier, refuser de publier ou retirer du site Web l'annonce publicitaire s'il est d'avis que tout ou partie du contenu de celle-ci:
 - est ou est susceptible d'être obscène, calomnieux, immoral, illégal, diffamatoire, raciste ou haineux;
 - porte ou est susceptible de porter atteinte à la réputation, à l'intérêt moral ou matériel de ABCWEB ou du site Web;
 - viole ou est susceptible de violer un droit, titre ou intérêt de propriété intellectuelle appartenant à un tiers;
 - cause ou est susceptible de causer un quelconque dommage direct ou indirect à un tiers ;
 - ne répond pas à l'une ou l'autre des règles publicitaires ou des spécifications.

Article 4 - limitation de responsabilité et garanties

ABCWEB est tenu à une obligation de moyen. ABCWEB ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, à l'annonceur relativement:

- au serveur Web et au site Web, à leur fonctionnement, à leurs composantes matérielles et logicielles, de même qu'à leur accès via Internet;
- aux retombées, financières ou non, réelles ou appréhendées, positives ou non, résultant ou pouvant résulter de l'utilisation et de l'affichage de l'annonce publicitaire sur le site Web.

La seule garantie offerte par ABCWEB est qu'il va prendre tous les moyens raisonnables à sa disposition pour que l'annonce publicitaire soit publiée de façon professionnelle et efficace, selon les règles généralement reconnues par l'industrie, et conformément aux spécifications.

Sauf en cas de dol ou faute lourde de sa part, ABCWEB ne peut être tenu responsable envers l'annonceur de toute faute et de tout dommage, direct ou indirect, pouvant en découler. ABCWEB n'est pas responsable du dol ou de la faute lourde de ses préposés, commettants et en règle générale de ses agents d'exécution.

L'annonceur ne pourra engager la responsabilité de ABCWEB, dans l'un ou l'autre des cas suivants:

- appropriation, modification, perte ou destruction, illégale ou non-autorisée, en tout ou en partie, de l'annonce publicitaire;
- perte ou destruction des statistiques (générales ou publicitaires);
- perte d'occasions ou de revenus liés au fonctionnement ou à l'absence de fonctionnement du site Web, ou à l'affichage ou à l'absence d'affichage de l'annonce publicitaire s'y trouvant ou devant s'y trouver;

- perte d'occasions ou de revenus liés à l'efficacité ou à l'absence d'efficacité de l'annonce publicitaire;
- intrusion illégale ou non-autorisée de tout tiers dans le serveur Web ou dans le site Web;
- introduction d'un virus informatique dans le serveur Web ou dans le site Web;
- bris ou fonctionnement défectueux de l'équipement matériel du serveur Web;
- encombrement temporaire de la bande passante;
- interruption du service de connexion Internet pour une cause hors du contrôle de ABCWEB;
- erreur de conception ou de publication de l'annonce publicitaire.

Si une erreur se glisse dans l'annonce publicitaire pour un motif attribuable à ABCWEB, celui-ci est en droit de corriger sans délai ladite erreur, sans avoir à verser quelque compensation ou dommage que ce soit à l'annonceur. Dans tous les cas, la responsabilité de ABCWEB est limitée à la valeur locative de l'espace publicitaire pendant la période de temps comprise entre la date de découverte de l'erreur et la date de correction de celle-ci.

Article 5 - Tarifs et modalités de paiement et frais

5.1. Tarifs

Les tarifs sont repris dans les spécifications de la présente convention.

5.2. Modalités de paiement

Les factures sont payables comptant sur le compte n° * ou tout autre compte que ABCWEB désignera. En cas de non-paiement à échéance, les montants dus seront productifs d'un intérêt annuel de 10 %. L'annonceur sera également redevable d'une clause pénale équivalent à 15 % du montant des factures impayées à échéance.

ABCWEB se réserve la possibilité de suspendre l'exécution de ses prestations en cas de non-paiement des factures, en principal, intérêt ou clause pénale.

5.3. Frais

Sauf mention contraire dans les spécifications, les frais de réalisation technique des publicités sont à charge de l'annonceur, ABCWEB ne prenant à charge que les frais d'installation du matériel publicitaire sur son site web.

Article 6 - Durée et fin du contrat

6.1 Durée

La présente convention est conclue pour une durée mentionnée aux spécifications.

À son expiration, la présente convention se renouvellera par tacite reconduction, pour une durée identique, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au prix, qui sera établi selon la carte de tarifs de ABCWEB en vigueur au moment du renouvellement.

6.2 Fin du contrat

Le présent contrat prend fin dans l'un ou l'autre des cas suivants:

- à l'expiration de la durée de location indiquée dans les spécifications, si le présent contrat n'a pas fait l'objet d'un renouvellement, ou à l'expiration de toute période de renouvellement;
- sur accord écrit des parties à cet effet;
- en cas de résiliation prévu au présent contrat;
- si l'une des parties fait défaut de respecter l'une ou l'autre de ses obligations, dans un délai de 8 jours suivant la réception par la partie en défaut d'une mise en demeure et qu'il y a inaction de la partie faisant défaut ;
- en cas de faillite, d'insolvabilité ou de cessation des activités de l'une ou l'autre des parties.

Toutefois, la fin du présent contrat n'a pas pour effet de faire perdre un droit à une partie ou de la libérer d'une obligation, notamment en ce qui concerne la confidentialité et la propriété intellectuelle.

Article 7 - propriété intellectuelle

L'annonceur reste propriétaire des droits intellectuels relatifs au matériel publicitaire (marques, logos, dessins, etc.) confié à ABCWEB.

Les éléments de l'annonce publicitaire doivent être entièrement originaux et n'enfreindre aucun droit d'auteur, aucune marque de commerce et aucun autre droit, titre ou intérêt de propriété intellectuelle, appartenant à toute tierce personne. Si l'un ou plusieurs des éléments de l'annonce publicitaire ont été conçus, en tout ou en partie, par une tierce personne ou si un droit, titre ou intérêt sur ceux-ci appartient à cette dernière, l'annonceur doit obtenir à ses frais les droits appropriés, lui permettant entre autre d'inclure tout tel élément (ou partie de celui-ci) dans l'annonce publicitaire. S'il fait défaut de respecter l'une ou l'autre des obligations mentionnées ci-avant, en tout ou en partie, l'annonceur devra :

- indemniser ABCWEB de tout dommage subi par ce dernier;
- prendre fait et cause pour ABCWEB si ce dernier est mis en cause ou appelé en intervention dans une procédure judiciaire ou autre intentée par une tierce personne et alléguant la violation ou l'usurpation, réelle ou appréhendée, de tout droit d'auteur, marque de commerce ou autre droit, titre ou intérêt de propriété intellectuelle, et indemniser ABCWEB de toute condamnation en principal, intérêts et frais , et ;
- permettre l'enlèvement par ABCWEB de l'annonce publicitaire contenant l'un ou plusieurs des éléments utilisés illégalement, ou son remplacement par une annonce composée d'éléments entièrement originaux ou dans lesquels l'annonceur détient des droits, le tout sans délai et aux frais de l'annonceur. S'il fait défaut de s'exécuter immédiatement, l'annonceur sera présumé avoir mandaté irrévocablement ABCWEB afin d'enlever l'annonce publicitaire, le tout aux frais de l'annonceur.

Article 8 - Confidentialité

L'annonceur reconnaît et accepte le fait que ABCWEB puisse offrir des services de location d'espaces publicitaires et de conception d'annonces publicitaires à des tiers, qui peuvent être des concurrents directs de l'annonceur ou qui peuvent annoncer des produits ou services similaires à ceux de l'annonceur. Par conséquent, l'annonceur ne doit fournir à ABCWEB que les éléments d'information destinés à la publication de l'annonce publicitaire. L'annonceur convient donc de ne pas fournir à ABCWEB des éléments d'information qu'il considère confidentiels, secrets ou de nature privée. ABCWEB est en conséquence libéré de toute obligation de garder secret ou maintenir confidentiel tout élément d'information fourni par l'annonceur.

Article 9 - Dispositions diverses

9.1. Cession du site web

En cas de cession du site web par ABCWEB, la présente convention sera de plein droit poursuivie entre l'annonceur et le nouveau titulaire du site.

9.2. Force majeure

Aucune des parties ne peut être considérée en défaut en vertu du présent contrat si l'exécution de ses obligations, en tout ou en partie, est retardée ou empêchée par suite d'une situation de force majeure. La force majeure doit s'entendre comme un événement extérieur aux parties, imprévisible, irrésistible et rendant impossible l'exécution d'une obligation.

9.3. Autonomie des clauses

L'éventuelle illégalité ou nullité d'un article ou d'un paragraphe (ou partie d'un article ou d'un paragraphe) ne saurait affecter de quelque manière la validité des autres articles ou paragraphes de cette convention, ni non plus le reste de cet article ou de ce paragraphe, à moins d'intention contraire évidente dans le texte.

9.4. Modification de la convention

La présente convention ne peut être modifiée que par un autre écrit, dûment signé par toutes les parties.

9.5. Computation des délais

Dans la computation de tout délai fixé par la présente convention :

- le jour qui marque le point de départ n'est pas compté, mais celui de l'échéance l'est;
- les samedi, dimanche et jours fériés ne sont pas comptés;
- lorsque le dernier jour du délai est un samedi, un dimanche ou un jour férié, le délai est prorogé au premier jour ouvrable suivant.

9.6. Solidarité

Si l'une des parties à la présente convention est constituée de deux personnes physiques ou morales ou plus, celles-ci sont solidairement obligées et responsables envers l'autre partie.

9.7. Non-sollicitation de personnel

Chacune des parties s'engage à ne solliciter, embaucher, engager ou autrement retenir les services, directement ou indirectement, d'aucun employé de l'autre partie. Cet engagement vaut pendant la durée du présent contrat et pour une période de 12 mois suivant la fin de celui-ci. Si une partie fait défaut de respecter cette obligation, elle doit immédiatement verser à l'autre partie une somme équivalente à 24 mois de rémunération de l'employé concerné, à titre de dommages et intérêts.

Article 10 - loi applicable et juridiction compétente

La présente convention est régie par le droit belge. En cas de conflit entre les parties, celles-ci s'engagent à rechercher prioritairement une solution amiable.

Toute contestation ou litige pouvant résulter de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention sera soumise aux tribunaux judiciaires de l'arrondissement de Bruxelles.

Fait à Bruxelles, le ... en autant d'exemplaires originaux que de parties ayant un intérêt distinct, chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour ABCWEB,

Pour la société *